

Infos pratiques

Invitation
Colloque
International

Milan
16 mai 2014

Date
16 mai 2014

Lieu du colloque
Chambre Arbitrale de Milan
Via Meravigli 9/b - 20123 Milan

Secrétariat
Lucia Santucci
Chambre Arbitrale de Milan
Via Meravigli 9/b - 20123 Milan
Tel.: +39 02 8515.4557
Fax: +39 02 8515.4384
eventiadr@mi.camcom.it

L'ARBITRE INTERNATIONAL ET L'URGENCE



en collaboration avec



Avec le soutien de :



Programme

Les travaux se dérouleront en français et en italien, avec traduction simultanée.

9h30 **Accueil** – Guy Keutgen, *Président de Francarbi*

9h45 **Mot de bienvenue** – Stefano Azzali, *Secrétaire Général de la Chambre Arbitrale de Milan*

Président de séance : Piero Bernardini, *Président de l'Association Italienne de l'Arbitrage (AIA), Of Counsel, Cabinet Ughi e Nunziante, Rome.*

10h00 **Introduction générale** – Didier Matray, *Avocat, ancien Bâtonnier, Vice-président du Centre belge d'arbitrage et de médiation (CEPANI), Professeur à l'Université de Liège*

10h30 **Les mesures provisoires et conservatoires** – Sébastien Besson, *Avocat, Professeur à l'Université de Neuchâtel*

- Notion
- Contenu selon la pratique arbitrale
- Conditions d'action et de révocation selon la pratique arbitrale
- Responsabilité en cas de mesure injustifiée

11h00 **Pause café**

11h30 **L'urgence avant la constitution du tribunal arbitral**

Cécile Chainais, *Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)* ;
Charles Jarrosson, *Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris III), Rédacteur en chef de la Revue de l'arbitrage*

- Le référé préarbitral
- L'arbitre d'urgence
- Le recours au juge étatique
- Articulation des compétences entre l'arbitre et le juge étatique

12h00 **Échange de vues**

12h30 **Déjeuner**

Président de séance : Guy Keutgen, *Président de Francarbi*

14h00 **L'urgence après la constitution du tribunal arbitral**

Andreas Reiner, *Avocat, Professeur honoraire à l'Université d'Economie de Vienne*

- Le recours à l'arbitre
- L'exécution de la décision arbitrale (exequatur ou assistance du juge étatique)
- Le recours au juge étatique

14h30 **L'accélération des procédures arbitrales**

Andrea Carlevaris, *Secrétaire Général de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI*

- Au niveau de la constitution du tribunal arbitral
- Au niveau de l'instruction
- Au niveau des délais
- Les demandes unilatérales

15h00 **Table ronde** – Modérateur : Chiara Giovanucci-Orlandi, *Professeur à l'Université de Bologne, Membre du Conseil arbitral de la Chambre Arbitrale de Milan* avec Massimo Benedetelli, *Professeur à l'Université de Bari, Avocat au barreau de Milan* ;
Olivier Caprasso, *Professeur aux Universités de Liège et de Bruxelles, Avocat* ;
Antonias Dimolitsa, *Avocat au barreau d'Athènes* ;
Patrick Matet, *Conseiller à la Cour de cassation de France* ;
Eduardo Silva Romero, *Avocat, ancien Secrétaire Général adjoint de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI*

15h45 **Échange de vues**

16h15 **Conclusions générales**

Pierre Tercier, *Vice-Président de Francarbi, Président honoraire de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, Professeur émérite de l'Université de Fribourg*

16h30 **Fin du colloque**

Un ouvrage avec les différents rapports est remis aux participants à la fin du colloque.

COMMENT S'INSCRIRE

Colloque international : L'arbitre international et l'urgence

Pour le 2 mai au plus tard :

Inscription en ligne : www.camera-arbitrale.it OU renvoyer ce bulletin-réponse - par fax : +39 02 8515.4384 - par email : eventiadf@mi.camcom.it

Mme/Mr _____ Prénom _____ Société _____

Fonction _____

Adresse de facturation _____

Rue et n° _____ CP - Ville _____

e-mail _____ Tél _____

TVA ou numéro d'identification fiscale _____

280 € TVAC (ouvrage et déjeuner inclus)

230 € TVAC inscription avant le 15 mars 2014 (ouvrage et déjeuner inclus)

Paiement :

- Paiement sécurisé par carte de crédit en ligne www.camera-arbitrale.it

- Virement bancaire : Intesa San Paolo - Milan, Italy - Compte n° 3859/28 - ABI 03069 - CAB 9400 - CIN H

IBAN: IT34 H030 6909 4000 0000 0385 928 - SWIFT: BCITITMM - Communication : nom + prénom + Francarbi colloque

Facture : Une facture vous sera adressée par e-mail dès réception du paiement.

Annulation : Seules les annulations envoyées par e-mail à eventiadf@mi.camcom.it pour le 8 mai au plus tard seront prises en compte. 50 % des frais de participation seront remboursés.

La Chambre Arbitrale de Milan et Francarbi se réservent le droit d'annuler l'événement si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Dans ce cas, les paiements déjà effectués seront intégralement remboursés.

Date :

Signature :

